

Niveau :	BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE					Année 2023-2024
Domaine :	INFORMATION COMMUNICATION					BUT3 180 ECTS
Mention :	INFORMATION-COMMUNICATION IC COMOR APP COMMUNICATION DES ORGANISATIONS par APPRENTISSAGE					
Volume horaire étudiant :	56h cours magistraux	233h travaux dirigés	87h travaux pratiques	h cours intégrés	79h stage ou projet	
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		RNCP 35361	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
<p>Chef de département</p> <p><i>Nabil BEN ABDALLAH</i> <i>Maître de conférence</i> ☎ 03.80.39.65.21 <i>ic-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</i></p>	<p>Responsable du service scolarité <i>Dante PARINI</i> ☎ 03.80.39.64.10 <i>scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</i></p> <p>Suivi scolarité ☎ 03.80.39.65.34 <i>scol-ic@iut-dijon.u-bourgogne.fr</i></p> <p>Secrétariat Pédagogique : <i>Anne JACOB</i> ☎ 03.80.39.65.20 <i>ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</i></p>
<p>Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE Département Information-Communication Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex</p>	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le parcours « Communication des organisations » (COMOR) forme en trois ans des professionnels de la communication dont la tâche est de valoriser l'image d'organisations, en interne comme en externe. Ces spécialistes de la communication déterminent, accompagnent ou mettent en œuvre des politiques de communication. Pour cela, ils créent et réalisent des supports de communication sous différentes formes en fonction des publics visés. Dotés de compétences relationnelles, ils sont capables de mettre en place des actions de communication et des relations avec les publics. Les communicants sont des créateurs de valeur par la diffusion et la promotion de l'information.

La formation se caractérise par :

- un socle solide en Sciences de l'Information et de la Communication et, plus largement, en Sciences Humaines et Sociales
- le développement de la culture générale et des cultures métier de l'information et la communication permettant d'envisager une insertion professionnelle rapide
- la prise en compte de l'accélération des développements des technologies d'information et de communication et de leurs effets (médias sociaux, web collaboratif, logique algorithmique, internet mobile, industries créatives, etc.)
- la pratique et la valorisation des écritures audiovisuelles et numériques
- un enseignement renforcé des langues.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation ouvre sur une large palette de métiers : les diplômés s'intègrent notamment dans les services de communication dans le secteur public comme dans le privé, les agences de communication, en agence de conseil...

- Le détenteur d'un BUT Information-Communication parcours COMOR peut être recruté en tant que :
- Chargé.e de communication / Chargé.e de communication web
- Chargé.e des relations presse / des relations publics
- Chef.fe de projet événementiel
- Planneur stratégique
- Animateur.trice de communautés en ligne (*Community manager*)
- Webmaster éditorial

La poursuite d'études est un prolongement naturel de ce diplôme : de nombreux Masters sont accessibles aux étudiants du parcours COMOR (sur dossier) et ils mènent à une spécialisation professionnelle dans les domaines de la communication numérique, la communication d'influence, la communication internationale, la gestion de projet, le marketing, etc.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

L'obtention du BUT Information-Communication parcours Communication des organisations atteste de l'acquisition de compétences fondamentales dans le domaine de la communication et de l'action culturelle permettant au professionnel de :

- Informer et communiquer au sein des organisations
- Analyser les pratiques et les enjeux liés à l'information et à la communication au niveau local, national et international
- Concevoir une stratégie de communication
- Élaborer des moyens de communication (médias, *print*, numériques, événementiels)
- Piloter les relations avec les parties prenantes (prestataire, commanditaires, publics, usagers, clients...)

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Au terme de la première année du BUT Information-Communication parcours COMOR, le diplômé est en mesure de :

- Analyser et mettre en œuvre les pratiques de l'info-com nécessaires aux organisations :
 - Mobiliser les ressources des différentes disciplines pour l'élaboration d'un produit ou d'un service
 - Mobiliser les tendances de la culture numérique dans l'élaboration d'une action ou d'une production
 - Adapter ses propositions et actions à l'environnement socio-économique d'une organisation
- Informer et communiquer en contexte professionnel :
 - Utiliser différents modes et techniques d'expression et de communication en réponse à une commande
 - Produire des documents au service d'un projet en sélectionnant les outils et dispositifs de communication professionnels
 - S'approprier les théories de l'info-com pour évaluer sa pratique et l'adapter à l'évolution des contextes et outils
 - Respecter les règles du droit relatives à l'information et la gestion des données pour répondre aux exigences des différents métiers
- Mettre en œuvre une stratégie de communication et ses étapes :
 - Formuler une recommandation stratégique et opérationnelle
 - Sélectionner des moyens médias, hors-médias, social media, dans le respect du cadre réglementaire du secteur
 - Réaliser des études marketing, médias, veille sectorielle
 - Mobiliser une méthodologie pour répondre à la demande d'un commanditaire
 - Suivre et contrôler la mise en œuvre des actions
- Appliquer une ligne éditoriale en la déclinant suivant les moyens mobilisés :
 - Réaliser des supports visuels (*print*, web) et audio
 - Écrire un cahier des charges pour concevoir un moyen de communication (média, *print*, numérique, événementiel)
 - Gérer des systèmes de gestion de contenus (CMS)

- Produire des textes et des documents en conformité avec une ligne éditoriale
- Gérer les relations courantes avec les parties prenantes :
 - Choisir des prestataires en définissant des critères de qualité
 - Alimenter qualitativement un système intégré de gestion d'information (ERP)
 - Animer une communauté numérique, un réseau de partenaires ou de correspondants
 - Coordonner et animer une équipe dans le cadre de la production de moyens de communication

Modalités d'accès à l'année de formation :

Règles de progression (Arrêté du 15 avril 2022 - Annexe 1 - 4.5) :

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE ;
- la poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2.

Pour les spécialités disposant de places dans leur capacité d'accueil, l'admission en BUT 3ème année par alternance est subordonnée à un dépôt de candidature sur e-candidat (calendrier des sessions publié sur le site web de l'IUT) et à la signature d'un contrat en alternance.

Pour tout renseignement concernant les contrats d'alternance et les entreprises, les candidats peuvent prendre contact avec l'organisme de formation gérant les contrats en suivant ce lien (site web de l'IUT /Scolarité/candidater à l'IUT/point sur l'alternance) : [Tableau des organismes de formation par alternance.](#)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Passerelles et paliers d'orientation (Arrêté du 15 avril 2022 - Annexe 1 – 3.3) :

Dans chaque spécialité, des passerelles entrantes sont prévues sur les semestres 3 et 5. Les IUT affichent le nombre de places disponibles pour ces entrées latérales et réunissent sous la présidence du directeur, une commission d'admission chargée d'étudier les demandes et de préciser le contrat pédagogique de l'entrant.

En cas de reprise d'études éligible à un dispositif de financement (exemple FONGECIF) s'adresser au préalable au service de formation continue et d'alternance (SEFCA) Tél 03 80 39 51 80 Mél alternance-iut@u-bourgogne.fr

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 15 avril 2022 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : [Référentiel de formation](#)

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

BUT 3 Information-Communication option COMOR par alternance

SEMESTRE 5

COMPETENCES	Libellé	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type évaluation	Coeff	ECTS
C5.1	Intégrer les enjeux info-communicationnel	41	148	59	35	248	CC	70	7
C5.2									
C5.3	Elaborer et piloter une stratégie de communication et de marque							70	7
C5.4	Concevoir les moyens de communication selon une logique éditoriale							80	8
C5.5	Coordonner les relations pour entretenir la confiance à long terme							80	8

RESSOURCES	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C5.1	C5.2	C5.3	C5.4	C5.5
R5- Initiation aux relations et à la communication interculturelles		10	5		15	9				
R5- Responsabilité sociale des organisations	10	10			20	10				
R5- Sciences de l'information et de la communication	15				15	9				
R5- Projet Personnel et Professionnel		10			10	5		5	5	5
R5-Communication professionnelle avancée		10	12		22				5	6
R5- Intelligence économique		20			20	9			6	7
R5- Création d'organisation		10	8		18			14	6	6
R5- Management et stratégie des organisation	10	20			30			11	6	6
R5- Outils de communication spécifiques		12	14		26			12	5	
R5- Conseil et marque 1	6	14	10		30				5	6
R5- Introduction au développement web 1		14	6		20				5	6
R5- Réseaux sociaux et communication d'influence		18	4		22				5	6
TOTAL RESSOURCES	41	148	59		248	42	0	42	48	48
SAÉ*	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C5.1	C5.2	C5.3	C5.4	C5.5
Mise en œuvre des missions en milieu professionnel				20	0	22		22	26	26
Mise en place d'une autoévaluation réflexive (dont Portfolio)				15	0	6		6	6	6
TOTAL SAE	0	0	0	35	0	28	0	28	32	32
TOTAL RESSOURCE SAÉ du S5	41	148	59	35	248	70	0	70	80	80

SEMESTRE 6

COMPETENCES	Libellé	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type évaluation	Coef	ECTS
C6.1	Intégrer les enjeux info-communicationnels d'une organisation	15	85	28	44	128	CC	70	7
C6.2									
C6.3	Elaborer et piloter une stratégie de communication et de marque							70	7
C6.4	Concevoir les moyens de communication selon une logique éditoriale							80	8
C6.5	Coordonner les relations pour entretenir la confiance sur le long terme							80	8

RESSOURCES	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C6.1	C6.2	C6.3	C6.4	C6.5
R6- Sciences humaines et sociales	15	0	0		15	18				
R6- Relation et communication interculturelles	0	15	0		15	19				
R6- Projet Personnel et Professionnel	0	10	0		10	5		5	5	5
R6- Conseil et marque - 2	0	14	4		18			13	10	
R6- Communication spécialisée	0	20	8		28			10	8	11
R6- Communication durable et RSE	0	8	4		12			14	7	10
R6- Data management		12	4		16				10	11
R6- Introduction au développement web -2		6	8		14				8	11
TOTAL RESSOURCES	15	85	28		128	42	0	42	48	48
SAÉ*	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C6.1	C6.2	C6.3	C6.4	C6.5
Rapport d'alternance et soutenance				20	0	8		8	10	10
Mémoire et soutenance				19	0	14		14	16	16
Mise en place d'une autoévaluation réflexive (dont Portfolio)				5	0	6		6	6	6
TOTAL SAE	0	0	0	44	0	28	0	28	32	32
TOTAL RESSOURCE SAÉ du S6	15	85	28	44	128	70	0	70	80	80

TOTAL NIVEAU 3	S5 + S6	CM	TD	TP	Projet	Total hors Projet	Coefficients			ECTS
		56	233	87	79	376	600			60

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

* Saé en milieu professionnel

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 15 avril 2022 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelier universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelier universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelier universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury.

Durant la totalité du cursus conduisant au bachelier universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelier universitaire de technologie ».